

L'ESPACE FRANÇAIS (XVIII^e-XIX^e SIÈCLE)

L'espace français est aujourd'hui l'objet de nouvelles interrogations historiques, qui concernent à la fois ses modes d'organisation et les manières dont il est perçu. Le territoire est en effet autant une réalité physique qu'un espace constamment recomposé par les pratiques collectives ; il est aussi le produit d'un jeu complexe de représentations : espace vécu, espace construit, entre surfaces et pôles. La parution presque simultanée de quatre ouvrages¹, qui analysent les interactions contradictoires des réalités et des perceptions à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, nous rappelle que la période révolutionnaire a été un moment essentiel de redéfinition du territoire national². Mais là encore, la Révolution hérite autant qu'elle innove.

A. — ÉLITES ET REPRÉSENTATIONS DE LA FRANCE

1. *La statistique des préfets.*

« Donner enfin à la nation la connaissance exacte de ses richesses et de ses ressources » : telle est la mission que le ministre de l'Intérieur Chaptal assigne aux préfets en l'an IX. La statistique départementale est née. C'est à l'étude de cette vaste entreprise d'inventaire de la France que s'est attachée Marie-Noëlle Bourguet, dans un ouvrage à l'argumentation claire et rigoureuse, particulièrement sti-

1. Marie-Noëlle BOURGUET, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Paris, Ed. des Archives contemporaines, 1988.

Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *La Formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Ed. de l'E.H.E.S.S., 1989.

Bernard LEPETIT, *Les Villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988 (« L'Évolution de l'humanité »).

Dominique MARGAIRAZ, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, Ed. de l'E.H.E.S.S., 1988.

2. *Espace français. Vision et aménagement, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Archives nationales, 1987 ; Louis TRÉNARD, « Perception et délimitation de l'espace français au XVIII^e siècle », *L'Information historique*, 47, 3, 1985, p. 113-125, et « La perception de la France régénérée », *L'Information historique*, 52, 2, 1990, p. 74-77.

mulant. D'inspiration foucauldienne, son analyse prend appui sur les travaux fondateurs de Jean-Claude Perrot³ et se trouve libérée des enjeux rétrospectifs implicites qui grèvent parfois certaines « Histoires » de la statistique.

Au XVIII^e siècle, cette histoire est celle de la tension entre deux modèles, qui correspondent à des pratiques distinctes. D'une part, la pratique monarchique et administrative oscille entre le tableau descriptif à l'intention du prince, à la fois programme de connaissance et plan de gouvernement, et l'enquête quantifiée, le dénombrement économique ou démographique : dans les deux cas, même secret d'État, même souci politique. Le roi veut connaître le nombre de ses peuples et leurs capacités contributives. D'autre part, les recherches savantes sont le fait d'académiciens, voyageurs, médecins, et marquées par l'ambition conquérante du chiffre portée par les démographes : derrière le calcul se dessine le projet d'une « mathématique sociale », d'une science de l'homme en société. Cet engouement probabiliste, voire mathématique, rapproche érudits et notables éclairés des méthodes de l'arithmétique politique anglaise, quand, au contraire, la statistique officielle correspond mieux au modèle caméraliste d'un inventaire descriptif à l'usage des gouvernants.

Sous la Révolution, l'urgence des circonstances amène à préférer les enquêtes sectorielles et chiffrées. Mais, dès que la situation l'a permis, sous le Directoire et l'Empire, on est revenu à une statistique descriptive régionale et encyclopédique, par souci d'une connaissance plus complète, plus approfondie du pays, de la province surtout : il s'agit d'inventorier retards, faiblesses et archaïsmes supposés. François de Neufchâteau, le premier, puis Lucien Bonaparte et Chaptal enfin, envisagent cette statistique comme un outil de connaissance au service du progrès et de la liberté. La circulaire de Chaptal, le 19 germinal an IX, propose une description méthodique en 5 chapitres (topographie, population, « état social », agriculture, industrie et commerce) et 25 tableaux qui doivent livrer une vision exhaustive de chaque département.

Ces monographies à vocation encyclopédique ont pour but de faire le bilan de la Révolution, ce qui est une manière de la terminer. Mais surtout, il s'agit d'une entreprise d'unification et d'uniformisation, une prise de possession du territoire : Chaptal « convertit en projet de connaissance le problème politique de l'unité nationale » (p. 82). La méthode est celle du botaniste : répertorier la diversité, décrire et classer, pour en rendre raison. C'est dire qu'en aucun cas l'ordre d'exposition ne saurait être neutre. Il est logique et chronologique, voulant à la fois rendre compte de l'origine de la société et comprendre son organisation actuelle. Inspiré du néo-hippocratisme de la médecine des Lumières, il va du sol, du territoire, aux populations et aux productions, du simple au composé, des causes aux effets : si le sol est premier, l'agriculture est la base de la richesse. La France est ici territoriale et agricole bien plus qu'industrielle et marchande, car les activités plus liées aux mécanismes du marché entrent mal dans ce cadre topographique. Ainsi, en empruntant ses schémas cognitifs aux registres de la

3. Jean-Claude PERROT, *L'Âge d'or de la statistique régionale française (an IV-1804)*, Paris, Société des Études robespierristes, 1977 ; *La statistique en France à l'époque napoléonienne*,

« nature » (en fait, aux sciences naturalistes, à la médecine et à la physiocratie), la statistique décrit une nation fondamentalement rurale.

L'intention de l'État n'a en apparence pas varié depuis l'Ancien Régime : parce qu'il se donne le devoir de gouverner, l'État tutélaire s'octroie celui d'être omniscient. Mais s'il veut tout savoir, ce n'est que pour agir peu et bien. Contre les savants comme Duvillard, contre les partisans du secret du calcul et de l'interventionnisme, Chaptal et Duquesnoy (qui supervise le bureau de la statistique) privilégient un « tableau des faits » conçu comme plus utile pour un gouvernement qui « sans doute ne doit pas agir souvent mais doit tout savoir et tout connaître pour agir à propos » (Duquesnoy, 30 frimaire an IX). Mémoire et « boussole » d'un État libéral, la statistique est devenue — seconde différence avec l'Ancien Régime — pédagogie de la nation. Elle contribue à forger la conscience collective des Français. Facteur de progrès, elle est aussi ouverture, désenclavement, lumière ; en révélant la diversité, elle contribue à la réduire : connaître et unifier relèvent d'une même démarche. Enfin, elle favorise l'innovation et la mobilité en propageant des informations, des connaissances utiles aux intérêts de l'homme privé. Pour ces trois raisons, elle doit être publique : l'État consulaire se veut à la fois libéral et pédagogue.

Mais dans les faits, les données statistiques ne sont destinées qu'aux notables et aux élites dirigeantes, jugés seuls capables d'en faire bon usage : elles concourent à orienter leur activité économique, par une meilleure connaissance du marché. Au total, voilà un projet en tous points ambigu : une pédagogie qui se veut nationale, mais une publicité restreinte ; un projet de connaissance et de maîtrise sociale, qui oscille entre dirigisme et libéralisme. Même pédagogue, l'État reste tutélaire.

Sa force vient du personnel préfectoral, excellent relais au contact des élites locales. Les préfets ont su mener à bien cette enquête impossible, malgré la faiblesse de la machine administrative, parce qu'ils étaient eux-mêmes convaincus de son utilité pour leur département comme pour l'État. Sans ces croyants de l'action bienfaitrice de l'État, acquis à une conception administrative et dirigiste du progrès, l'enquête serait restée lettre morte, paralysée par la démesure de ses ambitions. On peut voir là l'acte de foi mobilisateur de la dernière génération des Lumières qui croit au progrès par le savoir. Les préfets ont su, enfin, entraîner derrière eux les élites traditionnelles, nouer l'alliance de l'administration et des « capacités ». Notables, propriétaires, ingénieurs, médecins, hommes de loi et professeurs : c'est la France territoriale et bureaucratique, rurale et éclairée, qui prête secours à l'État. Cette détermination sociale oriente fondamentalement le cours de l'enquête. Le discours des notables reflète, en effet, la position de médiateurs qu'ils se donnent : ils affichent un amour-propre local qui est une façon de revendiquer le monopole de la connaissance de leur région, mais ils s'inscrivent en même temps dans l'idéal d'unité et de progrès que professe l'État. Adhérent à son projet, ils se posent en interlocuteurs privilégiés, détenteurs de la seule parole locale légitime car à la fois informée et éclairée, enracinée dans le terroir et sus-

ceptible d'être entendue du pouvoir. Ils en viennent ainsi à défendre le patrimoine local, mais en gommant les particularismes, les réduisant à un folklore bénin teinté d'archaïsme, pour mieux souligner par contraste leur appartenance au monde policé et urbain, leur intégration à la culture nationale moderne (chapitre v).

Il est clair alors que cette collection de descriptions départementales rassemblées conjointement par les préfets et les élites traditionnelles nous renseigne plus sur leurs manières de voir que sur la France de 1800. Délaissant (provisoirement ?) toute approche documentaire ou « positive », M.-N. Bourguet s'attache donc à déchiffrer un système de représentations, à lire ces pratiques descriptives comme le discours que la société française (en fait, l'État et les notables) tient sur elle-même.

Elle met au jour un système descriptif fermé sur lui-même, bâti à partir des valeurs et des catégories mentales des élites, en particulier la notion d'individu rationnel et libre. D'où une triple conséquence. L'incompréhension des mécanismes sociaux, tout d'abord : les chiffres seuls suffisent à rendre compte du crime, de la misère ou de l'ignorance, qui mettent en cause la culpabilité des individus. Cela conduit, ensuite, à diviser la société en deux catégories : aux élites urbaines policées — dont les mœurs relèvent de l'évidence et de la sphère privée, on n'en parlera donc pas —, s'oppose la masse indistincte du peuple, un être collectif, indifférencié, tiré du côté de la nature, encore en dehors de l'univers rationnel de la société civile libérale. Peuple-foule, peuple-nature (nous retrouvons ici l'hippocratisme), dont l'ethnographie se réduit à l'inventaire d'idiosyncrasies. Les campagnes sont peuplées de sauvages qui vivent dans un système très réglé d'attributs et de signes codés. Tente-t-on d'aller plus loin ? Le regard glisse de l'inventaire des différences à un simple système d'écarts (plus grand, moins fort...) que l'on s'explique mal. Bientôt, la variété est jugée insignifiante, l'indistinction resurgit sous la forme d'une généralité vide de sens. Cette « compilation dispersée du même » est le produit de l'irréductibilité de la société à la conception atomisée qu'en ont les élites. C'est que tout ce qui relève du social, du collectif, est conçu comme un résidu, produit du manque d'individuation dans le peuple (chapitre vi).

Les préfets sont ainsi partagés entre la déception et l'exaltation devant l'immensité de la tâche de l'État modernisateur. Comment insuffler progrès, unité et modernité dans ce pays qu'ils n'aperçoivent qu'à travers les grilles de ce qu'ils appellent la tradition ? L'explication des pratiques populaires se résout en une évocation d'un calendrier traditionnel institué en mode de vie. Le nouveau cadre territorial, inspiré d'une uniformité géométrique « qui juxtapose des unités administratives identiques comme la société juxtapose des individus isolés » (p. 265), échoue à unifier les représentations géographiques : sous le département resurgit le canton et un territoire-mosaïque désordonné. L'ordre social n'est pas là où l'on souhaitait le trouver : derrière l'individu, voici la famille et ses liens, son ordre coutumier.

Élites et préfets hésitent alors entre les postures de « l'antiquaire » et de « l'administrateur ». Le premier reconstitue une mythique unité originelle à travers l'inventaire ethnographique du patrimoine culturel national : celtomane, il redécouvre les Gaules. Le second sait que l'identité nationale est le fruit d'une construction, le travail de l'État unificateur et centralisé, à laquelle il veut contri-

buer. Mais tous deux posent l'uniformité et l'unité comme norme, et l'antiquaire rejoint l'administrateur dans la mesure où il construit en fait, dans sa quête même, l'objet qu'il recherche.

Pourtant, l'échec est patent : point de pays unifié ; pas plus de pays régénéré ; et une échelle départementale qui paraît impropre, entre le canton et la région. La statistique descriptive achoppe sur le choix de son cadre territorial. Échouant à conjuguer localité et centralité, elle dérive vers la juxtaposition d'inventaires locaux, la collection de données disparates, qui rendent impensable l'unité (sinon comme passé mythique ou bien projet lointain). Surtout, elle s'avère inutilisable pour l'État, qui l'abandonne alors au profit de la collecte de séries chiffrées homogènes et comparables. Le département, devenant alors simple unité de compte pour le rassemblement national des données, se trouve paradoxalement réhabilité par une statistique désormais comptable, abstraite de toute logique topographique. Seul le chiffre rend finalement possible le passage qu'opéraient spontanément les préfets, par homologie entre l'ordre social et l'ordre spatial, d'une organisation territoriale holiste hiérarchisée et verticale, à une juxtaposition d'individualités géographiques horizontales théoriquement identiques. Mais celles-ci sont plates, vides, comme une enveloppe abstraite : un pur cadre comptable. Le département n'est plus un objet géographique propre, mais une division instrumentale pour la répartition spatiale de données économiques ou sociales. Il ne prendra chair que plus tard, en se chargeant d'histoire.

La démonstration exemplaire de M.-N. Bourguet ouvre un programme méthodologique. Elle invite à reprendre le problème de l'articulation complexe des réalités et des représentations dans l'interprétation historique. L'analyse de celles-ci nous garde de les confondre avec celles-là (tout en faisant la part de leurs influences réciproques). La France de 1800 ne correspond pas exactement au regard que ses élites portent sur elle : l'archive est toujours biaisée. Mais la critique minutieuse de la source et l'étude des représentations n'appellent-elles pas un retour à l'objet observé par les préfets, à la France de l'Empire ?

2. *La formation des départements.*

C'est le même problème qu'affronte Marie-Vic Ozouf-Marignier lorsqu'elle veut restituer les logiques de position et de prises de position dans le débat de 1789-1790 sur le découpage départemental.

A travers la généalogie de l'infrastructure administrative, elle se livre à une archéologie des représentations du territoire au début de la Révolution. L'intérêt est ici de mener à la fois l'histoire des découpages territoriaux et de la façon dont ils organisent les perceptions et les pratiques. Une telle démarche permet d'esquisser une nouvelle géographie historique, nouant un dialogue fécond entre les conceptions du XVIII^e siècle, celles des géographes du XIX^e siècle, et nos analyses contemporaines de l'espace. Un autre intérêt de ce livre est enfin de ne pas se limiter au seul débat parlementaire et parisien, mais de scruter les réactions du pays profond, et son mérite n'est pas mince d'avoir clairement ordonné la matière embrouillée de ces discours foisonnants et piégés⁴.

4. Dans une perspective différente, Gilles BERNARD, « La naissance des départements. Révolution et géographie », *L'Information historique*, 52, 2, 1990, p. 45-57.

Le projet Sieyès-Thouret, présenté en septembre 1789 au nom du comité de division, vise à établir une représentation politique égalitaire et proportionnelle de la nation à tous les échelons de la nouvelle pyramide des pouvoirs. Initialement, le découpage n'est donc pas une fin en soi, mais le moyen d'unifier le pays ; l'unité passe — le paradoxe n'est qu'apparent — par une nouvelle division. En faisant dépendre l'équilibre politique de la bonne taille des circonscriptions administratives et électorales, le comité reprend le postulat implicite des réformateurs de l'Ancien Régime selon lequel l'agencement territorial détermine la société : en agissant sur l'espace, on peut déterminer un nouveau dispositif socio-politique. La volonté d'égalité et de proportionnalité s'incarne ici dans un quadrillage géométrique de 80 départements (plus Paris) de 324 lieues carrées, composés chacun de 9 districts ou « communes » de 36 lieues carrées, regroupant 9 cantons ; soit 720 communes et 6480 cantons. Division géométrique donc, selon le chiffre 9, empruntée aux cartes dressées en 1780 par Robert de Hesseln, que l'on veut libératrice des pesanteurs de l'Ancien Régime. Ce projet, on ne peut plus rationaliste, qui fait du territoire une surface plane et homogène, uniment sécable, débouche sur un découpage sans épaisseur, simple cadre de rangement, à la fois abstrait et commode. Il présente surtout l'avantage de briser les provinces : c'est au regard de cet objectif politique qu'est fixé le seuil d'équilibre entre le défaut et l'excès de subdivision. Ainsi, derrière l'ambiguïté des buts affichés — fonder à la fois la liberté et l'unité —, dans les faits, les bases d'une centralisation administrative sont posées, au détriment des autonomies et des privilèges locaux. Si le résultat final a pu paraître plus décentralisateur que ne l'étaient les intentions de Sieyès, c'est que le projet a subi plusieurs inflexions.

La première est venue des nombreux députés qui ont défendu le respect des limites des provinces au nom de leur homogénéité territoriale : les « convenances locales » dessinent autant d'identités provinciales indissociables dont la nature a façonné la personnalité géographique. Par un effet d'universalisation remarquable qui les place sur le même registre discursif que le comité, les députés provincialistes transforment l'inventaire des différences spatiales en défense du principe d'uniformité : l'ordre naturel, et après lui les coutumes, les mœurs, circonscrivent des territoires homogènes qu'il convient de respecter. Par le truchement d'un simple changement d'échelle (puisque l'uniformité est ici provinciale et non plus nationale), l'argument provincialiste réussit à se préserver de toute disqualification pour cause de particularisme rétrograde. Mais l'homogénéité des entités régionales n'est que postulée ; leurs limites sont fixées *a priori*, au nom d'un prétendu ordre naturel :

« de même que les géographes enferment parfois leurs études dans des limites conventionnelles à l'intérieur desquelles ils recherchent divers types d'homogénéité, alors que c'est l'identification de cette homogénéité qui devrait fonder la délimitation, la différenciation spatiale à laquelle se livrent les provincialistes est bornée à l'avance par un choix idéologique qui postule que les limites obtenues doivent coïncider avec les limites provinciales » (p. 58).

Cette vigoureuse défense des différences territoriales amène très vite le comité à infléchir son argumentation. Dès le 3 octobre, il adapte son découpage géomé-

trique aux limites « naturelles ». Il ne dénonce plus, au nom de la raison, l'esprit de province, « l'esprit de corporation particulière et locale », et il explique que la départementalisation n'est pas contradictoire avec les homogénéités naturelles. Toutefois, il défend l'idée d'une étendue égale de toutes les circonscriptions, s'enfonçant dans d'interminables arguties : pourquoi la base d'étendue, plutôt que celle de population, ou de richesse égales ? Débat biaisé, puisque personne n'avoue ses vraies raisons.

Au total, à l'Assemblée, deux positions se dégagent : les héritiers du provincialisme autonomiste du XVIII^e siècle font de l'idée de nature un postulat « écologique » et veulent calquer l'organisation de la société sur l'ordre naturel et les entités qu'il découpe. Au contraire, les rationalistes épris de géométrie et d'uniformité veulent agir sur la nature et voient dans le maillage choisi la condition du régime politique idéal. Dans les deux camps, c'est une même démarche déterministe qui met en rapport espace et société : pour le comité, le déterminisme géométrique est situé en aval de l'action humaine ; ses adversaires développent un conformisme naturaliste inspiré d'un déterminisme « écologique » situé en amont de l'action des hommes. Et de la même façon, dans les deux cas, « l'impasse est faite sur les formes réelles de l'organisation matérielle et sociale de l'espace »⁵. Nulle part le territoire n'apparaît comme objet d'enjeux sociaux ou support de pratiques sociales. Dans le débat de l'Assemblée, les représentations spatiales découlent de principes politiques, sans qu'apparaissent les fonctionnements territoriaux.

L'auteur le montre bien dans le cas des villes : la notion de fonctions urbaines est perçue, mais l'inscription territoriale de celles-ci est rarement prise en compte (p. 118). C'est la même indifférence au territoire repérée plus haut. Celui-ci n'est pensé qu'en termes de surface. D'où une double conséquence : la surface d'autorité d'une instance est simplement rapportée à la surface territoriale de son exercice ; le centre — destiné à recevoir le chef-lieu — n'est qu'un point géométrique, que le comité ne peut que déduire d'une délimitation préalable des frontières départementales. De plus, il ne dispose d'aucun autre critère d'attribution que la distance. Comment pourrait-il alors arbitrer les demandes de chef-lieu, face à une sollicitation urbaine proliférante ?

La seconde partie du livre est consacrée à l'analyse de « la réaction locale », c'est-à-dire la mobilisation des intérêts urbains pour profiter au mieux de la redistribution des cartes administratives. Cette intervention massive (des milliers de lettres, mémoires, rapports) qui va contribuer à amender considérablement le projet de découpage, est l'occasion d'analyser la manière dont les notables locaux se représentent le territoire et veulent l'organiser.

L'argumentaire local use largement des « modèles conformistes » réclamant la reconnaissance d'unités et de solidarités spatiales préexistantes sur lesquelles il conviendrait de calquer la distribution des équipements administratifs. La défense d'une identité territoriale, et d'intérêts bien compris, passe ici par la représenta-

5. M.-V. OZOUF-MARIGNIER, « De l'universalisme constituant aux intérêts locaux : le débat sur la formation des départements en France (1789-1790) », *Annales E.S.C.*, 41, 6, 1986, p. 1193-1213, citation p. 1201.

tion de critères objectifs, pratiques ou matériels, susceptibles de la légitimer. A ce titre, on peut invoquer aussi bien l'homogénéité manifeste que la complémentarité indispensable, c'est selon. On retrouve là en bonne place les éléments physiques ou naturels, qui offrent l'alibi de l'objectivité. La vision qui se dégage est celle d'un fort protectionnisme local, mais n'exclut pas la représentation d'espaces polarisés, de relations radiales, de fonctionnements spatialement différenciés. Les villes n'hésitent pas à adapter à leur avantage les buts et les critères officiels du comité. Mais si les notables usent et abusent des notions d'équilibre et de centralité, ils leur donnent toujours un contenu plus concret que ne le faisaient les députés. Les différentes figures de la centralité (géométrique bien sûr, mais aussi parfois fonctionnelle) montrent bien que le discours local ne se cantonne pas dans des représentations d'un territoire vu comme une simple surface pourvue d'unité, mais développe des conceptions d'un espace centré, le seul qui puisse donner toute sa place aux réalités urbaines.

Les représentations de la ville constituent la pierre de touche et l'essentiel de ce discours des notables. Plusieurs coexistent. Tantôt dominent les conceptions honorifiques et culturalistes de la ville, lieu des élites et de l'urbanité bourgeoise : ses attributs sont présentés en termes de titres et de possessions. Ici, comme le montre l'auteur,

« le processus de légitimation mis en œuvre par la bourgeoisie urbaine pour appuyer sa revendication de commandement territorial passe par la reconnaissance et la désignation des éléments de (son) patrimoine » (p. 206).

Tantôt s'expriment des visions plus fonctionnalistes centrées sur l'activité urbaine et son effet de croissance. L'économie urbaine, ses espaces polarisés, ses réseaux de relations sont alors mentionnés. Au total, on peut établir un partage entre, d'un côté, les cités dotées d'équipements administratifs anciens, qui plaident pour la reconnaissance de leur zone d'influence, et de l'autre, les villes fortes d'une activité productrice ou commerciale, qui veulent que le découpage respecte les circuits économiques et les valorise en y superposant les limites d'un ressort administratif.

Le tour de force de l'ouvrage est de réussir à dégager les cohérences et les principes implicites dans le maquis argumentaire de ces discours. Tous finalement contredisent les principes d'égalisation territoriale, de dispersion régulière, défendus par le comité : favorables à la concentration, ils privilégient l'intérêt proprement urbain. Ils ne voient pas l'équipement administratif comme un service public mais comme un attribut urbain et une source de richesse. Ces textes

« montrent surtout l'étonnante capacité de la bourgeoisie urbaine à faire valoir ses intérêts [...] Les villes, par la voix de leurs notables, s'imposent en tant qu'acteurs sociaux de l'organisation du territoire et elles apparaissent comme les principales intéressées dans les transformations issues du nouveau découpage » (p. 284).

Mais deux choses frappent, qui laissent des questions ouvertes. La première tient au fossé qui sépare le discours des députés et celui des notables locaux. A l'Assemblée, malgré leur opposition, le comité et les députés parlent le même langage :

« L'usage stéréotypé du déterminisme spatial réunit départementalistes et provincialistes sur le terrain d'une géométrie politique indifférente à la réalité des enjeux sociaux et territoriaux » (p. 293).

Au contraire, les argumentaires locaux font réapparaître l'espace concret des flux, des relations, des distances et des solidarités géographiques. Le hiatus peut-il s'élucider par une sociologie des acteurs comme le suggère M.-V. Ozouf ? Il semble fort que tous, députés et représentants des villes, appartiennent aux mêmes cercles de la notabilité⁶. Aussi peut-on penser que le critère qui les distingue n'est pas social, mais réside dans le fait d'être ou non membre d'une Assemblée à laquelle Sieyès a fait admettre que ses membres ne représentaient pas leurs électeurs mais la nation tout entière. Les notables, devenus députés de la nation, ne sont plus tout à fait ce qu'ils étaient. Ils ont en commun avec le comité, et à la différence de leurs collègues et amis des villes, l'appartenance à un lieu spécifique de débat, avec sa langue, ses procédures parlementaires, sa conscience « nationale », sa conception du service de l'intérêt général.

La seconde question est l'extraordinaire ubiquité des argumentations urbaines. Tout et son contraire peut être également soutenu, pourvu que cela serve un plaidoyer *pro domo* dont le seul critère est l'efficacité politique. On peut, par exemple, observer des variations autour de deux figures : celle du conformisme qui veut que l'on maintienne une cité dans son rôle administratif ancien, ou bien que l'on fasse coïncider la nouvelle géographie administrative avec celle des échanges... ; inversement, d'autres villes, plus démunies, en appellent au volontarisme et développent une logique de compensation, demandant qu'on les soutienne plutôt que de laisser les concurrentes cumuler les équipements et les fonctions. Il y a là comme la mise en scène rhétorique de ce qu'il faut dire pour se faire entendre. M.-V. Ozouf signale que ces plaidoiries sont écrites pour être audibles et recevables par l'Assemblée. Doit-on alors tenir ces argumentations de circonstances pour une représentation fidèle des opinions sur l'espace ? De quoi sont-elles représentatives ? Peut-être la réponse se trouve-t-elle dans la mesure d'un éventuel écart entre le discours local originel des communautés et sa « traduction » dans la langue de la Constituante par leurs porte-parole. Les intérêts cachés des villes et des notables tiennent, bien sûr, à la sauvegarde de leurs pouvoirs politiques, mais il est peu probable que les sources existent pour dire plus.

Le livre suggère, pour conclure, un bilan et un questionnement.

Le résultat de cette bataille de la départementalisation a été une réussite évi-dente de la pression locale et urbaine (p. 302). Bien souvent, au lieu de tracer d'abord les limites des circonscriptions pour en déterminer ensuite le chef-lieu (le centre géométrique) comme le voulait le comité, on a dessiné les ressorts à partir de pôles préalablement choisis et ainsi érigés en « centres ». Si la démarche s'est ainsi trouvée inversée sous la pression des intérêts urbains, c'est que l'on déplace plus facilement les limites d'un ressort qu'une ville⁷.

6. B. LEPETIT, « L'échelle de la France », *Annales E.S.C.*, 45, 2, 1990, p. 436.

7. Cf. ID., *op. cit. supra* n. 1, p. 204 : « Le conflit interurbain se déroule moins dans le cadre de limites territoriales qu'il ne se résout dans leur fixation » ; voir aussi *ibid.*, p. 114-115.

La question est suggérée par le rapprochement avec l'ouvrage de B. Lepetit. M.-V. Ozouf a montré que le comité se trouvait incapable d'arbitrer entre les villes, et qu'en outre les intérêts locaux réintroduisaient dans le débat les relations spatiales réelles. Or, le travail de délimitation effective, qui leur est abandonné de fait, s'opère finalement à l'échelle provinciale. La dimension nationale disparaît de ces opérations de micro-découpage. Cela signifie que dans les représentations territoriales de la fin du XVIII^e siècle, l'espace réel ne peut être saisi qu'à cette échelle locale, de façon fragmentée : le réseau (urbain, administratif) est impensé car « impensable », selon le terme de B. Lepetit (p. 299), dont l'analyse rejoint ici totalement celle de M.-V. Ozouf. Cette notion de réseau étant étrangère à l'outillage mental de l'Assemblée, le comité de division se trouve alors d'autant plus sensible aux pressions locales quand le principe géométrique et le postulat de la neutralité de l'espace se révèlent peu opératoires.

On le voit, l'ouvrage de M.-V. Ozouf invite à rediscuter la notion de conscience territoriale, au croisement de l'histoire, de la sociologie et de la géographie. Les manières de voir sont toujours des façons de (se) penser, et les villes occupent une place centrale dans l'histoire des perceptions de l'espace.

B. — FLUX ET RÉSEAUX

1. *Les fonctionnements urbains.*

Le livre de B. Lepetit n'est pas tant une histoire des villes françaises qu'une analyse des systèmes urbains entre 1740 et 1840. Rompant avec la solide tradition monographique issue de la géographie régionale, il raisonne sur le territoire national tout entier. Changer d'échelle, c'est aussi changer de problème, et faire passer au premier plan les dénivellations spatiales, les effets de combinaison : « jamais une ville ne se présente sans l'accompagnement d'autres villes » (p. 15). L'armature urbaine est ici considérée comme une forme d'organisation spatiale, un système, dont il s'agit d'analyser les modes de fonctionnement.

La méthode suivie présente deux caractéristiques : l'auteur inventorie les critères permettant de constituer des distributions hiérarchiques de données, et fait jouer entre elles ces séries, étudiant par exemple les corrélations de rang, à partir d'hypothèses testées et reformulées dans une confrontation permanente entre modèles formels et données empiriques ; second trait original, ces hypothèses puisent leur matière dans des analyses contemporaines des faits observés. B. Lepetit poursuit ainsi, à la façon d'Ernest Labrousse, le dialogue entre l'histoire quantitative et les économistes du temps.

De prime abord, tout paraît fixe. Passer de 18 à 21,5 % de citadins entre 1740 et 1840 n'a rien de révolutionnaire, et le semis des villes n'a guère changé entre Louis XV et Louis-Philippe : les ruptures sont à venir (ce seront l'industrialisation et l'exode rural). La carte des indices départementaux d'urbanisation en 1806 met en relief le nord-ouest du Bassin parisien, la bordure méditerranéenne et l'est alsacien (puis l'est du Massif central, l'axe garonnais, et l'ouest breton) : elle coïncide avec la carte des richesses. De plus, la bordure méditerranéenne et la

France du nord-est, au-delà d'une ligne Le Havre-Bâle, connaissent une surreprésentation des petites villes (1500-3000 habitants), correspondant aux zones d'habitat groupé et de maillage administratif serré. Inversement, la surreprésentation des métropoles provinciales (plus de 10 000 habitants) est périphérique et dessine des pôles plutôt que des aires. Trente ans plus tard, le tableau est peu différent (cartes p. 26 et p. 40).

Faut-il parler d'une histoire immobile et se résigner à l'idée d'une césure brutale entre la cité préindustrielle et la ville industrielle, provoquée par des causes extérieures au système urbain ? Pour l'auteur, il importe au contraire de ne pas réduire le changement à sa dimension quantitative, ni déduire la permanence des fonctionnements de la similitude des configurations spatiales. L'hypothèse est que celles-ci durent au prix d'une modification de ceux-là, précisément. Pour prouver le mouvement, derrière la stabilité, il faut donc passer de la géographie à l'économie urbaine, et c'est ici qu'apparaît tout à fait éclairante l'analyse des représentations et des théories de l'époque.

Au cours du XVIII^e siècle, une nouvelle image urbaine émerge, ouverte, dynamique (chapitre II). Les géographies de la France, comme les guides et plans de Paris, abandonnent l'ancienne représentation de la « bonne ville » fière de son passé glorieux et de sa richesse monumentale, enserrée dans ses murailles, et découvrent les fonctions urbaines par l'inclusion de l'économie dans la constitution du fait urbain, auparavant essentiellement politique. On passe d'un raisonnement en termes de prépondérance à une analyse en termes de rôle. Le fonctionnalisme supplante l'ancienne vision culturaliste, le nouvel imaginaire urbain, mécaniciste, fait leur place à l'industrie, aux activités d'échanges et de service, qui sont autant de ressorts d'une ville-machine.

L'analyse économique urbaine suit une évolution analogue : « du passé au présent, du politique à l'économique, de l'immobilisme au mouvement » (p. 77). La ville devient une catégorie pertinente et dynamique de l'économie (chapitre III). Comme bloc de facteurs productifs, elle favorise la division du travail (Smith), la circulation des richesses (Condillac). Mais plus encore qu'à la dimension quantitative de l'accumulation urbaine, l'économie politique s'attache à ses effets qualitatifs, à son pouvoir multiplicateur (Cantillon) : la juxtaposition des hommes, des richesses, des savoirs, engendre des effets de composition tels que le tout est supérieur à la somme des parties. Accélération de l'échange, diffusion mimétique des modèles de consommation ; les interactions sociales font de la ville le lieu d'une « alchimie économique ». La nouveauté réside, enfin, dans l'attention portée au territoire et à la dimension spatiale des circuits économiques, aux équilibres comme aux dénivellations géographiques : attention partagée par les mercantilistes et les libéraux, qui s'affrontent précisément sur ce terrain.

Cette sensibilité nouvelle aux fonctionnements économiques de l'espace bute cependant sur l'analyse des liaisons multipolaires et des relations de complémentarité entre les villes. On pense « semis » ou « armature » mais pas « réseau ». Quand les cités se préoccupent de la construction routière, ce n'est que pour capter des flux d'échanges considérés comme extérieurs et indépendants d'elles. La route leur paraît une chance à saisir, dans une simple logique de lieu d'étape, sans qu'affleure l'idée d'une organisation réticulée des chemins et d'un réseau, routier

ou urbain. La thématique dominante reste celle de la ville capitale en position de centralité et de commandement sur son territoire d'influence.

Le débat de 1789-1790 sur le découpage départemental montre bien que les élites citadines et l'analyse économique ont en commun cette vision ambiguë ou inaboutie : la volonté d'accueillir les équipements du pouvoir, les revendications d'attribution de chef-lieu, oscillent entre la compréhension nouvelle des fonctions urbaines, et l'ancienne conception de la ville capitale. Cette dernière empêche encore la pensée du réseau. Il faut attendre les années 1840 pour que celle-ci émerge véritablement, au prix d'un nouveau détour (chapitre x).

En effet, la ville — et à plus forte raison l'idée d'un réseau urbain — « disparaît » de l'horizon de l'économie politique au début du XIX^e siècle. Chez les classiques, la ville n'est plus qu'un milieu, le lieu neutre de l'accumulation des facteurs de production ; elle ne génère que des effets de masse. L'économie politique libérale, peu soucieuse des interactions sociales, réduit l'économie à un processus de production des marchandises par les marchandises : la question urbaine disparaît avec la question sociale. De même, la pensée spatiale de la ville s'efface devant le postulat d'un territoire national homogène et neutre, d'une équivalence des fonctionnements à l'intérieur des frontières. Ce n'est donc pas chez les économistes, mais bien plutôt chez les ingénieurs et les socialistes utopiques, les saint-simoniens (ce sont souvent les mêmes), que l'on retrouve une attention portée aux phénomènes de composition sociale et à la configuration fonctionnelle de l'espace économique. Le primat qu'ils accordent à la circulation, à l'articulation des voies de transport, bref à l'optimalité de la desserte comme moyen de donner de l'unité à un territoire hétérogène, amène les collaborateurs de Jean Reynaud et de l'*Encyclopédie nouvelle* aux premières représentations réticulées de l'espace et du système urbain, approchant d'une hiérarchie des « places centrales ». En somme, en essayant d'articuler flux et lieux, en ajoutant les voies de communication au vieux schéma des villes capitales, les ingénieurs anticipent sur la théorie de Christaller (p. 391). Le réseau est enfin devenu pensable.

Le second axe du travail de B. Lepetit consiste alors à refaire, dans l'ordre des fonctionnements réels, le chemin parcouru dans l'ordre des représentations. Qu'en est-il donc du système urbain français avant et après la Révolution ? Où et comment le « réseau » est-il effectif ?

Les armatures urbaines pré-industrielles sont communément décrites selon deux modèles. Le premier, « maritime », désigne les villes engagées dans les réseaux du Grand Commerce ; cette « internationale » des cités marchandes obéit à une logique des flux. Le second, « continental », juxtapose des aires de domination territoriale, une marquetterie de « pays » gouvernée par une logique des stocks (de production, d'équipements). Les schémas traditionnels décrivent la coexistence de ces deux modes d'urbanisation, dans le temps et dans l'espace : principe de marché d'un côté, principe administratif de l'autre. On débouche au mieux sur une typologie simplifiée des moteurs de la croissance des villes sous l'Ancien Régime. Le système urbain se voit dénier toute capacité structurante propre, son évolution ne peut être qu'imposée de l'extérieur.

A l'opposé, la démarche de B. Lepetit part des effets de composition nés du système urbain lui-même (chapitre iv). Il constitue 29 indicateurs (fonctions administratives, d'échange, de production) pour établir la hiérarchie fonctionnelle de

309 villes françaises (en partant des 215 villes comptant plus de 200 baptêmes annuels vers 1780, soit au moins 5 600 habitants). L'analyse factorielle des correspondances révèle la combinaison de ces indicateurs fonctionnels, et débouche sur trois conclusions :

1. Au sommet de l'armature urbaine d'Ancien Régime, capitales territoriales et métropoles marchandes ne forment pas deux systèmes séparés : le schéma dualiste est invalidé.

2. L'agrégat de fonctions qui définit la « ville d'Ancien Régime » montre qu'aucun classement des cités ne permet de les distinguer par une activité dominante : les trois sous-ensembles fonctionnels (équipements du pouvoir, échange, production) se recouvrent. Le dernier, cependant, joue un rôle mineur : l'activité manufacturière ne constitue pas un principe organisateur de la hiérarchie urbaine. Au contraire, les fonctions administratives (et culturelles) occupent une place centrale. La hiérarchie fonctionnelle révèle donc une archéologie des équipements du pouvoir lentement sédimentés. A son sommet, à côté des capitales et métropoles déjà citées, la distribution spatiale des « villes d'Ancien Régime » retrouve la géographie des « bonnes villes » du xvi^e siècle, soit le cœur du royaume, les villes relais du pouvoir d'État : « L'administration territoriale semble tout emporter avec elle » (p. 157).

3. Le classement des cités selon les trois critères de population, richesse, et fonctions, fait ressortir à la fois une cohérence, prévisible, et la complexité régionale des modes d'organisation de l'espace, à travers deux distributions : la première distingue les villes les mieux dotées dans l'ordre fonctionnel, surtout rassemblées dans un large Bassin parisien, des cités aux fonctions plus étroitement spécialisées, dont la localisation est périphérique et touche des régions fortement urbanisées (Nord, Alsace, est du Massif central, bordure méditerranéenne) ; la seconde oppose Nord et Sud : les villes « riches » du Bassin parisien et des Flandres, mieux classées au rang économique que démographique, se distinguent de celles du Midi et du Massif central, dont le rang démographique l'emporte. « On le savait, la France d'Ancien Régime est plurielle » (p. 170).

Mais la Révolution redistribue les cartes. Le recul provisoire de l'urbanisation n'est pas uniforme : un mouvement de pivot s'opère au détriment des grandes villes et au profit des petites. Surtout, la réorganisation du pouvoir administratif, avec la création des départements, achève de fixer durablement une nouvelle distribution des cités (chapitre vi). Pour les villes du sommet de la hiérarchie, bien sûr, le classement fonctionnel initial pèse, avec une prime à la position acquise. En deçà, on constate, entre l'ancienne et la nouvelle armature administrative, une relative équiprobabilité de promotion des cités. Mais quand il y a promotion, il s'agit toujours de villes mieux placées au plan économique ou démographique que fonctionnel, comme si s'opérait un ajustement, une adaptation retardée, de l'armature administrative par rapport aux hiérarchies économiques ou démographiques. Condition nécessaire, mais pas suffisante en vérité, car la promotion n'est pas systématique. Les ajustements ne sont donc que partiels et localisés ; « la nouvelle carte administrative n'est pas le reflet des hiérarchies économiques ou démographiques » (p. 237).

Mais la modification du réseau fonctionnel sous la Révolution est bien cause du développement différencié des cités. En effet, une fois la redistribution opérée, les mécanismes anciens peuvent à nouveau jouer.

On constate notamment que les villes promues en 1790 connaissent une croissance plus forte que les autres : il ne s'agit pas d'un effet-taille, car le phénomène touche surtout les villes moyennes (5 700 à 11 000 habitants), mais bien de la conséquence de l'accession au rang de chef-lieu. C'est que dans cette période de stabilisation économique et politique, entre Révolution et industrialisation, l'administration de l'État s'avère un principe organisateur de l'armature urbaine et l'un des moteurs de la croissance des villes. A l'évidence, la réforme administrative ne fait donc que généraliser des fonctionnements anciens. La présence des équipements du pouvoir entraîne celle de catégories sociales bourgeoises et rentières, porteuses de comportements culturels et de modèles de consommation imités des ci-devant privilégiés. Ces notables font des villes petites et moyennes devenues chefs-lieux autant de capitales d'Ancien Régime au petit pied, soucieuses d'inscrire dans la pierre leur prééminence régionale (chapitre VII). Ainsi, le vieux saisis le neuf ; la nouvelle distribution spatiale des administrations diffuse dans l'espace et pérennise dans le temps le mode de fonctionnement ancien de la ville capitale.

De la même façon, la construction routière produit les mêmes effets que sous l'Ancien Régime : elle redouble les configurations géographiques existantes (chapitre VIII). Parce qu'elle est fragmentée en tronçons, selon une logique des axes et non de réseau, parce que les routes ne sont pas conçues comme un système articulé et autonome, alors celles-ci ne peuvent être que le décalque d'un autre système, l'armature urbaine ; encore une fois, le nouveau se coule dans l'ancien. Après comme avant la Révolution, la hiérarchie administrative détermine l'importance et l'ordre d'avancement des travaux routiers.

Cependant, tout n'est pas que reproduction du même. L'aménagement routier, comme la réforme administrative, ne jouent pas également dans le temps et dans l'espace ; ils s'appliquent à des ensembles variés, au passé différent. Des décalages, des dénivellations opèrent, se combinent, aboutissent à des différenciations nouvelles. Enfin, il importe de ne pas s'en tenir aux seuls processus de duplication des équipements. Pour apercevoir la nouveauté véritable, il faut passer des équipements aux flux, et des flux aux modes de fonctionnement. On verra alors que la route, quoique calquée sur des configurations préexistantes (l'ancien réseau du XVIII^e siècle, et la nouvelle armature administrative), les subvertit en même temps, en les dotant d'un contenu relationnel nouveau : le neuf n'habite pas l'ancien sans le travailler.

Pareil processus n'est cependant pas général, ni uniformément réalisé. Pour confirmer l'hypothèse de fonctionnements évolutifs et différenciés selon les régions, B. Lepetit recourt à plusieurs indices, qui fournissent la matière de tests successifs, comme l'examen du mouvement d'uniformisation des prix du blé, plus fort et plus précoce dans la France du nord (chapitre IX). Mais retenons le plus original : l'analyse du processus de diffusion dans le tissu urbain d'une innovation, les caisses d'épargne, entre 1818 et 1848. Une ligne Nantes-Besançon partage alors nettement le territoire. Au Nord, la vague des créations de caisses d'épargne est plus précoce, plus ample, plus rapide ; la précocité de la novation

est indépendante de la place des villes dans l'armature urbaine et dans la hiérarchie fonctionnelle ; l'adhésion des bourgeoisies locales est plus active, la diffusion sociale du phénomène plus profonde. Au contraire, au Sud, la diffusion est retardée, plus lente et plus incomplète ; elle pénalise particulièrement, parmi les villes moyennes, les cités sous-équipées ; les élites, comme la population, sont plus réticentes. Bien sûr, ce partage renvoie aux inégalités dans le développement économique et l'urbanisation, mais aussi à l'intensité des relations, à la capillarité des ramifications régionales. L'avance du Nord suppose à la fois une intensité des liaisons interurbaines, la circulation plus facile et en tous sens de l'information, une meilleure réceptivité des sociétés urbaines. Le retard à innover du Sud révèle un plus grand cloisonnement de l'espace. Bref, la France du nord et du Bassin parisien connaît déjà un fonctionnement en réseau, quand le Midi demeure un espace statique, fait de la juxtaposition de capitales et de petits pays. Au Sud, l'organisation ancienne de l'espace domine encore, plus sensible aux cloisonnements et aux hiérarchies : les dénivellations y sont plus fonction du nombre des équipements fixes que de l'intensité des flux de relations. En 1840, les réseaux, le système des « places centrales », sont au Nord, les armatures, le semis des « capitales », au Sud.

Aussi l'auteur propose-t-il un nouveau critère pour repérer les seuils « à partir desquels tout tendrait à se transformer de soi-même », selon la formule de F. Braudel : non pas le taux d'urbanisation, mais le mode d'organisation fonctionnel du système urbain. En deçà du fonctionnement en réseau, point de transformation, mais la reproduction des déséquilibres.

Pour le lecteur entraîné dans l'épaisse futaie d'un imposant appareil statistique, la sente est escarpée, mais au bout du chemin, le sommet révèle un horizon neuf. Ce livre n'est pas un livre en plus, à ajouter dans la longue bibliographie de l'histoire urbaine française. Son approche, globale, sérielle, novatrice, constitue un important tournant historiographique. Retrouvant l'échelle nationale⁸, il semble indiquer le terme du cycle des grandes monographies qui ont marqué les trente dernières années. Il réhabilite le travail hypothético-déductif, par lequel l'historien invente, pour chaque test, la source particulière susceptible de vérifier ou non l'hypothèse, en évitant soigneusement la tautologie.

France du nord contre France du sud : constat certes déjà ancien. Mais la démonstration est ici totalement renouvelée, et l'hypothèse prouvée de façon inédite. Désormais, on ne parlera plus de la ligne Saint-Malo-Genève comme auparavant.

2. Foires et marchés.

L'ouvrage de D. Margairaz, consacré aux réseaux du commerce périodique, présente plusieurs points communs avec le précédent : même réexamen de certi-

8. On peut regretter que l'auteur explicite peu la pertinence de l'échelle nationale pour l'analyse des systèmes urbains avant le XIX^e siècle. Le découpage territorial peut en effet être contesté : les villes de l'Est sont-elles plus françaises que rhénanes ? Et celles du Nord, flamandes ? Ainsi la thèse de Philippe GUIGNET, *Le Pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle*, Paris, E.H.E.S.S., 1990, est une « étude comparative de part et d'autre de la frontière " gallo-belge " ». L'argument aurait mérité plus ample discussion.

tudes anciennes, même souci de comprendre des fonctionnements derrière les armatures, d'y saisir la dialectique du vieux et du neuf.

Dans l'historiographie, la cause semblait entendue. A la suite de Turgot, la foire était identifiée à l'archaïsme, aux privilèges et à la protection réglementaire de l'État monarchique. Au contraire, le marché, fonctionnant dans une aire restreinte, avec une plus grande fréquence, mieux insinué dans le tissu économique local, était perçu comme la réunion naturelle des vendeurs et des acheteurs. Il était donc logique, selon ces vues traditionnelles, qu'au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècle, l'essor du commerce et de la liberté ait fait décliner les foires, au profit des marchés. Cette évidence apparente reposait en fait sur deux postulats : l'équivalence fonctionnelle des deux réunions, et l'assimilation de la foire au dirigisme économique.

L'auteur balaie ces deux idées reçues, en examinant le réseau des foires et des marchés entre 1780 et 1820, à un moment où la Révolution réorganise l'espace administratif et économique.

Les enquêtes de l'an II dessinent le tableau d'avant 1789 : 4 264 places foraines, connaissant en moyenne 4 réunions annuelles ; 2 446 marchés, le plus souvent hebdomadaires. La France des foires est celle de l'Ouest, du Massif central et de la Bourgogne, des axes garonnais et Rhône-Alpes, et les plus fortes fréquences coïncident avec les plus hautes densités. Il s'agit le plus souvent des zones d'habitat dispersé, peu prospères. Moins contrastée, la carte du semis des marchés met en relief le Nord-Ouest, l'Ouest atlantique, la Garonne, et une coulée de la Bourgogne au Gard. On n'aperçoit ni corrélations ni oppositions entre les zones de fortes densités en foires ou en marchés ; mais leur mode de dispersion est différent : alors que la distribution des places de marché est assez régulière (4 à 5 par district), les lieux de foire présentent une forte agrégativité.

On peut enfin dégager deux schémas de répartition : un modèle « en nébuleuse », autour des bourgs bien desservis et dotés de pouvoirs administratifs où se tiennent les deux types de réunions, comme par exemple en Normandie ; un modèle en « semis dispersé », moins hiérarchisé, dans des zones à faible taux d'urbanisation, d'habitat très dispersé, bien mieux dotées en foires qu'en marchés : dans le Massif central, des localités de moins de 2 000 habitants, mal desservies et peu équipées, accueillent ces foires « rurales ».

Au total, malgré des tests répétés, les modèles statistiques de dispersion spatiale empruntés aux géographes ne dégagent aucune structure régionale type. Il faut s'y résigner : l'organisation du semis de ces institutions pluri-séculaires résulte de la longue sédimentation des créations successives, et doit plus au cycle annuel (agro-pastoral, social, religieux) des célébrations et rassemblements collectifs qu'à une rigoureuse rationalité économique. On ne peut pas parler d'un « système » des foires.

La Révolution accélère et amplifie le mouvement de multiplication des réunions constaté à la fin de l'Ancien Régime (mais qu'en était-il avant ?). Après Thermidor et l'abolition du Maximum, on observe à la fois un éparpillement des centres forains, par des créations nouvelles, et une augmentation de la fréquence, ou un allongement de la durée, dans les chefs-lieux de canton que la Révolution a dotés de nouvelles fonctions administratives. L'essor des marchés est plus lent, et pour l'essentiel plus tardif, postérieur à 1830.

Tel constat montre l'importance de la réévaluation historiographique opérée par l'ouvrage, dont on peut regretter toutefois qu'il ne prolonge pas l'analyse plus avant, jusqu'au point où d'autres études prennent le relais⁹.

La seconde partie examine les fonctions des différentes réunions commerciales. Les marchés, dont la vocation est d'approvisionner en subsistances des communautés déficitaires (villes, villages proto-industriels) ont une périodicité rapprochée, souvent hebdomadaire, du fait de la nature des produits mis en vente : des denrées fraîches et périssables, ou qui nécessitent un approvisionnement régulier, comme les grains que les pauvres n'ont pas les moyens d'acheter en gros. Lieux du ravitaillement domestique, ils sont un espace féminin, quand la foire est au contraire affaire d'hommes.

La plupart des foires sont avant tout agricoles : aux trois quarts établies dans des communes de moins de 2 000 habitants, les foires d'apport pour les bestiaux, de matières premières agricoles, de denrées non périssables, sont bien adaptées à la mise en marché de produits saisonniers, qui supportent un temps de stockage. Elles servent aussi à s'approvisionner en objets fabriqués et à recruter de la main-d'œuvre.

Les foires de marchandises¹⁰ connaissent de notables transformations. La vente au détail, et donc la présence des simples consommateurs aux côtés des professionnels, se développe, tandis que le taux d'invendus augmente, traduisant non pas un recul des ventes, mais un accroissement et une diversification des produits portés en foire : on propose de plus en plus de produits, notamment de mercerie, bonneterie et bijouterie, extérieurs à la région ; l'offre s'élargit, incitant à multiplier les consommations à la mode, fût-ce dans des qualités inférieures. Parallèlement, les foires servent de plus en plus au drainage et à la mise en marché de la part de la production la plus fragile ou la plus archaïque, et surtout la plus dispersée. Les productions de petit débit, les qualités secondes, peuvent ainsi s'insérer dans les circuits de commercialisation.

Acculturation à de nouveaux comportements consommateurs, drainage commercial plus profond : la foire contribue de ces deux manières à la pénétration de l'économie de marché dans les campagnes.

Là réside l'enjeu essentiel, à la fois économique et politique, de la multiplication des assemblées commerciales, longtemps et à tort présentées comme décadentes ou incongrues. Dans une dernière partie, D. Margairaz montre que celles-ci sont au contraire réclamées avec force par les communautés villageoises, qui y voient un instrument de développement économique et de désenclavement.

Pour la masse des petits producteurs et des consommateurs, la foire est une réponse appropriée aux conditions du marché : production dispersée, non norma-

9. B. LEPETT, *op. cit. supra* n. 1, p. 336, présente la carte des foires en 1850. Voir aussi, ID., « Les formes d'intégration des campagnes à l'économie d'échange dans la France pré-industrielle : le semis des foires », in N. BULST, J. HOOK, F. IRSIGLER, *Bevölkerung, Wirtschaft und Gesellschaft*, Trèves, Aunthal Verlag, 1983, p. 169-190.

10. Initialement, « la foire est un instrument commercial au service des producteurs et des marchands, qui assure une fonction de drainage et de redistribution d'une production consommée pour partie en dehors de la province. Elle est un relais qui rayonne au-delà de l'espace régional » (p. 110).

lisée, soumise à de nombreuses variations des qualités et des quantités. Dans ces conditions, le consommateur a intérêt au regroupement de l'offre, qui facilite son approvisionnement et soumet les produits à la concurrence, sur la place marchande. Symétriquement, les petits producteurs souhaitent accéder eux-mêmes au marché, pour échapper au monopole du marchand-fabricant ou de l'intermédiaire unique.

Contre la tyrannie du marchand roi, tous revendiquent donc la mise en place d'un réseau de distribution pertinent, qui mette à disposition les circuits de drainage propres à mieux valoriser la production, qui opère un ajustement de l'offre et de la demande dans la vérité des qualités. Grande illusion, en fait, que celle du marché concret, où la présence physique des marchandises serait garante de la formation d'un « juste prix » parce que chacun, enfin, serait instantanément informé des quantités et des qualités. Mais quelle autre défense invoquer, quand l'ancienne fiction d'un pouvoir nourricier protégeant ses peuples a été balayée par l'idéologie libérale ? La taxation populaire, pendant la Révolution, a été l'ultime manifestation, et l'ultime défaite, de cette « économie morale ». La liberté économique étant un fait désormais admis, on réclame alors les moyens de l'exercer, c'est-à-dire la mise à égalité de tous les agents ¹¹.

Au sommet de l'État, on rencontre le même souci, et la même illusion. En acceptant de nombreuses créations de foires (ou de marchés), les autorités se montrent soucieuses de favoriser la mise en place de canaux de distribution denses et adaptés aux conditions de circulation, tout en recherchant une répartition rationnelle des réunions dans l'espace et dans le temps. Il s'agit en fait, au nom de conceptions proches du « libéralisme égalitaire » ¹² de promouvoir sans trop de dommages l'intégration, à l'économie libérale ouverte, des catégories sociales mal armées pour y faire face : mettre le marché à la portée et au service de tous, éviter que les plus faibles ne soient laminés.

L'illusion consiste à croire que le marché concurrentiel transparent des libéraux puisse jamais exister concrètement, réalisant la mise à égalité de tous les agents, éliminant toute spéculation et coalition. Mais ce mythe trace un programme politique et fonde en raison la conception d'un « État organisateur », ni purement libéral, ni réglementariste, mais garant des conditions égales de l'exercice de la liberté.

L'ouvrage invite ainsi à sortir enfin les études d'histoire économique du vieux débat libéralisme/dirigisme ; il autorise une compréhension renouvelée des politiques économiques, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. Cette démarche converge avec les recherches récentes sur les « attentes » des milieux de l'entreprise et du commerce en matière d'institutions, menées par J.-P. Hirsch ¹³.

11. « Le marché physique est l'ultime tentative de contrôle par le petit producteur et le consommateur de mécanismes commerciaux qui lui échappent », selon G. Wackerman, cité p. 218.

12. Sur ce concept, voir Simone MEYSSONNIER, *La Balance et l'horloge. La genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, Montreuil, Ed. de la Passion, 1989.

13. Travaux menés dans le cadre de l'U.R.A. 1020-C.N.R.S. à l'Université Lille-III ; voir Jean-Pierre HIRSCH, *Les Deux rêves du commerce*, Paris, Éd. de l'E.H.E.S.S., à paraître.

La démonstration est complétée par trente pages de cartes, dont on peut regretter qu'elles ne soient pas plus abondamment commentées ; la bibliographie n'aide guère le lecteur à s'orienter, alors qu'il perçoit précisément l'ampleur du renouvellement historiographique opéré ici.

Plusieurs pistes sont en effet tracées, invitant à de nouvelles recherches. Comment étudier les relations qu'entretiennent les réseaux du commerce périodique et celui des routes ? On rejoint ici les remarques de B. Lepetit sur les dénivellations régionales des prix : s'il est acquis que la réduction des disparités des prix du blé au XIX^e siècle est antérieure au développement des chemins de fer, la question des rôles respectifs de la route et des circuits de distribution reste ouverte. La seconde piste concerne les structures commerciales propres à l'activité proto-industrielle. On comprend bien que les petits producteurs rêvent d'accéder eux-mêmes au marché, pour échapper à l'emprise des marchands fabricants. La revendication d'un réseau dense et rationnel de commerce périodique apparaît alors comme le « contre-modèle de la proto-industrialisation, c'est-à-dire de l'aliénation du producteur » (p. 234). Mais pour bien montrer combien cet espoir est vain, ne conviendrait-il pas de mieux décrire les circuits réels, les degrés de l'emprise commerciale, qui varient selon les régions, les produits, selon qu'il s'agit de *Kauf*-ou de *Verlag-System* ? L'ouvrage pose enfin la difficile question de l'emboîtement des espaces commerciaux : comment reconstituer les articulations complexes entre les échelles locale, régionale, nationale, internationale, qui ne se superposent pas de façon concentrique ? Cela suppose, au-delà des armatures commerciales et de leur distribution spatiale, de restituer les trajets que suivent les produits.

Le travail très stimulant de D. Margairaz invite finalement à tenter de mieux définir les conséquences du phénomène de proto-industrialisation sur les modes d'organisation économique et commerciale de l'espace français.

L'espace, le commerce, l'État, avec à leur confluence, les figures de la ville : l'articulation nouvelle de ces thématiques ouvre un champ de recherches fécond.

Philippe MINARD,
U.R.A. 1020 C.N.R.S.-Lille-III
et Fondation Thiers.